

Objet	Commission SCoT
Date	30/06/2022 – 17h30
Personnes présentes	<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Louis CHABAUD, Vice-Président délégué au SCOT - Olivier DUSAUTOIS, DGS - Sandrine BOUCHET, DGA - Emeline LACÔTE, directrice service urbanisme - Guillaume LAZARIN, directeur service environnement - Catherine REFFET, ECOVIA, chef de projet évaluation environnementale - Patrice GOYER, PLANèD – EcoVia, Directeur d'études - Sébastien RISOLI (Chaudon-Norante) - Philippe MARANGES (Castellane) - Gérard COLLOMP (Blieux) - Lucas GUIBERT (Entrevaux) - Jean-Marie SGARAVIZZI (Thorame-Haute) - Fabien LORENZI (Allons) - Sandra LEPLEUX (Castellane) - Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE (Peyroules) - Sandra MAUREL (Tartonne) - Philippe RIGAULT (Annot) - Richard BRARD (Barrême) - Baptiste GAGLIO (Demandolx) - Jean-Charles ŒIL (La Garde) - Anabel ONCINA (Val de Chalvagne) - Michèle BIZOT GASTALDI (La Palud sur Verdon) - Christine MORREAL (Rougou) - Martial JOUBERT (Vergons)
Personnes absentes excusées	<ul style="list-style-type: none"> - PETTRACHI Christophe (Thorame-Haute) - Bruno BICHON (Thorame Basse) - Jean-Pierre LOMBARD (Soleilhas) - Frank DAGONNEAU (Sausses) - Gilles DURAND (Senez) - Thierry COLLOMP (Saint Julien du Verdon) - Serge PRATO (Saint-André-les-Alpes) - Marcel DALMAS (Saint Jacques) - Maxime AUDIBERT (Rougou) - Thierry VIALE (Clumanc) - Claude CAMILLERI (Castellet les Sausses) - Jean MAZZOLI (Annot) - Philippe BIANCO (Allos)
Personnes absentes	<ul style="list-style-type: none"> - Laurent ROUX (Villars-Colmars) - Christophe REY (Ubraye) - Monique JANIN (Thorame Basse) - Geoffrey STEVENARD (Saint-Pierre) - Damien ROBUTTE (Méailles) - Magali SURLE GIRIEUD (Colmars les alpes) - Hervé BOUFFARD-ROUPE (Clumanc) - Nina JONKER (Castellane) - Marcelle COSTE (Braux)

- Jean Louis SCHELOTTO (Braux)
- Thérèse PONROUCH (Beauvezer)
- Josée COLLE (Beauvezer)
- Pascal DOL (Angles)
- Maxime LENTELME (Allos)
- Claude CAUVIN (Allons)

Note : diaporama joint au présent relevé de conclusions.

Validation du CR de la précédente commission

Le CR est validé

Présentation

L'objectif de cette commission est d'arrêter les principes de la stratégie environnementale du SCoT et les objectifs de développement durable au regard de :

- La fonctionnalité écologique du territoire : la Trame Verte et Bleue (TVB)
- La résilience et l'adaptation du territoire : eau/assainissement, risques naturels, déchets, ressources minérales, nuisances sonores
- La planification des énergies renouvelables

Conclusion

L'ensemble des propositions a retenu l'adhésion de plus de 80% des participants. Quelques compléments ou reformulations ont été proposées par un ou deux participants. Les quelques oppositions (une à deux personnes) sur certaines propositions relèvent, soit d'attentes ou de préoccupations dépassant le cadre du SCoT, soit de besoins d'ajustements assouplissant quelques propositions.

Concernant la TVB, le principe d'organiser le développement autour de l'armature naturelle, de préserver les espaces remarquables qui jouent le rôle de réservoir de biodiversité et les objectifs définis pour les sous-trames des milieux ouverts, boisés et agricoles conviennent. La protection stricte proposée pour les milieux humides est à discuter car elle ne retient pas l'adhésion de tous.

Les propositions concernant le paysage, les risques, les déchets, les ressources minérales, les nuisances sonores sont globalement retenues. Tout comme pour les milieux humides, la préservation stricte des Espaces de Bon Fonctionnement (EBF) pose des difficultés pour certains participants.

Le sujet de la préservation de l'eau, abordé à travers la sécurisation de la ressource et l'orientation de l'accueil de la population selon les capacités d'assainissement des territoires a suscité plusieurs réactions. Les propositions retiennent l'adhésion de plus de 80% en moyenne des participants. Toutefois, des précisions sont souhaitées pour élargir aux usages touristiques et économiques, permettre le développement de retenues d'eau.

Les propositions ayant trait aux énergies renouvelables et à la consommation énergétique, retiennent l'adhésion de plus de 85% des participants. Certaines filières sont mises en avant (solaire, réseaux de chaleur et bois énergie). L'éolien a soulevé des réactions contre.

Résultats du questionnaire

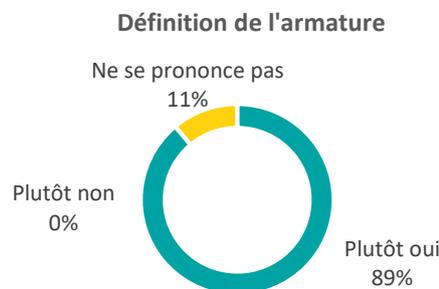
Thématique continuités écologiques

➤ Définition proposée

Cette armature naturelle sera composée d'une trame des espaces terrestres, dite **trame verte**, et d'une trame des espaces aquatiques et humides, dite **trame bleue**. Elle structurera le développement de la CCAPV afin de garantir le « bon équilibre » durable entre les différents types d'espaces et les différentes activités. Cette armature repose sur quatre grands types d'espace :

- 1/ Les **espaces ouverts et semi-ouverts**, composés d'espaces naturels et agropastoraux ;
- 2/ des **espaces boisés, forêts et massifs structurants** présents sur le territoire
- 3/ des **milieux agricoles**,
- 4/ et des **milieux humides et aquatiques** constitués des cours d'eau, de leurs milieux associés : **espaces de bon fonctionnement** et zones humides.

89% des participants se prononcent pour cette définition.



➤ Orientation proposée

Ces espaces seront préservés et seront aussi les supports d'activités compatibles avec leur pérennisation, dans le cadre d'un projet de trame verte et bleue qui s'organisera autour de deux grands types d'espaces :

- **Des réservoirs de biodiversité**, grands ensembles naturels ou agro-naturels où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée, où les espèces vivent et à partir desquels elles peuvent se déplacer.
- **Des corridors écologiques**, espaces qui garantissent la circulation des espèces sur le territoire et les connexions entre les réservoirs de biodiversité.

➤ Prescriptions associées

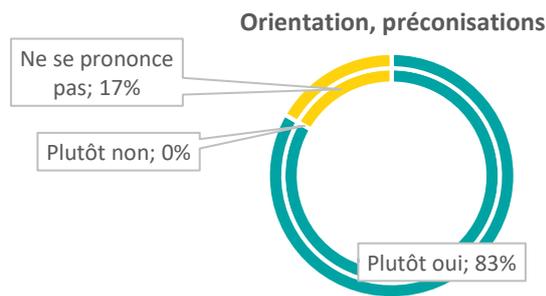
- Préserver les corridors écologiques identifiés
- Encadrer l'implantation des activités par sous trame dans les espaces de réservoir de biodiversité
- Préciser et décliner à l'échelle de PLU(i) les zones et espaces participant aux corridors et aux réservoirs de biodiversité, afin d'en assurer une préservation optimale

89% des participants se prononcent pour cette orientation, de même pour ces prescriptions.

- Interdire les implantations dans les espaces déjà identifiés comme remarquables : APPB, ZNIEFF de type 1. Pour les Sites Natura 2000 : ne pas impacter de façon notable l'intégrité de sites, ni habitats ou espèces d'intérêt communautaire ayant entraîné le classement du site

78% des participants se prononcent pour cette prescription et 11% contre.

Deux participants ont fait remarquer que les zones Natura 2000 ont été définies sans information sur leurs conséquences et que leur classement en RB serait à discuter au cas par cas et qu'il était nécessaire d'autoriser les activités agricoles en ZNIEFF 1 ainsi que les dispositifs de production EnR.



➤ **Objectifs par sous trame**

Trame	Principes des objectifs	Plutôt oui
Espaces ouverts et semi-ouverts	<ul style="list-style-type: none"> Permettre les équipements d'intérêt général n'impactant pas de façon notable les fonctionnalités du réservoir Permettre les activités de pleine nature ainsi que les actions et aménagements nécessaires à la gestion et à la préservation des milieux 	83%
Espaces boisés, forêts et massifs structurants	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la pérennité des peuplements pour une gestion durable de la ressource Permettre les activités de pleine nature ainsi que les actions et aménagements nécessaires à la gestion et à la préservation des milieux Permettre des équipements d'intérêt général n'impactant pas de façon notable les fonctionnalités du réservoir 	83%
Milieux agricoles	<ul style="list-style-type: none"> Préserver les espaces et le maintien économique des activités agricoles, supports des fonctionnalités écologiques Permettre des équipements d'intérêt général n'impactant pas de façon notable les fonctionnalités du réservoir 	78%
Milieux humides et aquatiques, espaces de bon fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> Préservation stricte Intégrer les enjeux spécifiques aux Espaces de Bon Fonctionnement des cours d'eau (compatibilité avec le SDAGE) Permettre activités de pleine nature ainsi que les actions et aménagements nécessaires à la gestion et à la préservation des milieux 	56%

Les réserves émises concernent :

La définition des trames et corridors :

- Corridor forestier de Beyse Hémaux de Robion <=> conflit futur parc PV.
- Création de sentier de rando autour du lac de Castillon rive droite et gauche
- Faire figurer les ZH à vocation agricole + la ZAC (Entrevaux)
- Projet de ZAE (Scarafels) en secteur boisé n'arrivait pas à aboutir lors de l'élaboration du PLU.
- Laisser la possibilité de créer des plans d'eau avec dispositifs de production d'EnR

Au niveau des milieux forestiers, un participant rappelle l'importance de pas priver les petites communes de s'étendre dans les milieux forestiers puisque c'est la seule solution.

Au niveau des milieux agricoles, 2 participants ont indiqué la nécessité de conserver la possibilité d'extensions limitées de l'urbanisation en continuité.

Au niveau des milieux humides, la préservation « stricte » soulève des oppositions, un terme plus souple serait préféré par sept participants (conseillée, limitée, adaptée). La même remarque est faite par rapport aux EBF.

Thématique paysage

Les éléments déjà discutés lors des précédentes commissions ont été représentés aux participants :

- Valoriser le cadre de vie paysager, le patrimoine naturel et rural en considérant que sa qualité est un bien commun à la disposition de tous et le support de l'attractivité territoriale ;
- Établir le « bon équilibre » entre la trame des espaces naturels et agricoles et des paysages et les projets et programmes d'urbanisation ;
- Limiter la consommation d'espace, le mitage de ces espaces et travailler l'intégration paysagère des nouveaux aménagements.

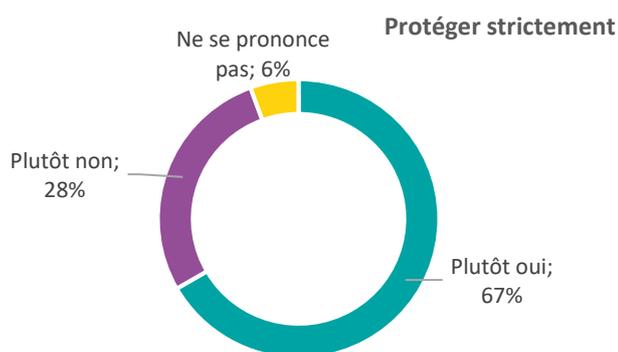
94% des participants se prononcent pour ces prescriptions.

Thématique eau et assainissement

- Pour préserver les écosystèmes et la qualité de vie du territoire, sécuriser et préserver la qualité et l'abondance de la ressource en eau.

100% des participants se prononcent pour avec une reformulation : sécuriser et préserver la qualité et l'abondance de la ressource en eau pour préserver les écosystèmes et la qualité de vie du territoire. Le terme abondance suscite des réactions de 4 participants car il ne traduit plus la situation actuelle.

- Protéger strictement les systèmes aquatiques et humides, les milieux associés ainsi que leurs espaces de bon fonctionnement



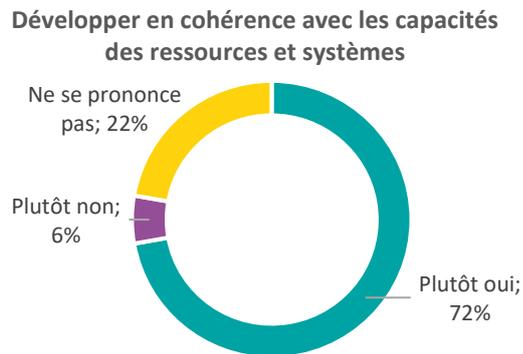
67% des participants se prononcent pour cette prescription, 28% contre : la notion de protection stricte est mal perçue par 5 participants.

- Garantir durablement l'approvisionnement en eau potable en sécurisant et mutualisant son accès de l'aval à l'amont.

78% des participants se prononcent pour cette prescription, un participant contre (préoccupation par rapport au maintien de la gestion communale de l'eau). Deux participants soulignent l'importance d'élargir la notion aux autres usages de l'eau pour les activités économiques et touristiques notamment.

Résultats du questionnaire

- D'un point de vue quantitatif, développer le territoire (accueil de population et d'activités économiques, activités agricoles) en cohérence avec les capacités des ressources en eau, la qualité des systèmes d'assainissement et de distribution d'eau potable (installation et réseau)



72% des participants se prononcent pour cette prescription. Un participant était plutôt contre, souhaitant qu'il soit donné aux communes les moyens d'accueillir un afflux de population. D'autres ont souligné l'importance de permettre de mettre en place des systèmes de récupération d'eau, de développer des STEP avec des espaces spécifiques dédiés, de ne pas prendre de décision endettant l'avenir (aménagements générant une forte consommation d'eau) et de renégocier le partage de l'eau dans la notion de solidarité intra-communautaire.

Parmi les trois propositions suivantes, la proposition 2 est préférée :

1. Privilégier l'accueil de population sur les communes disposant d'un réseau d'assainissement collectif
2. Privilégier l'accueil de population sur des secteurs disposant d'assainissement collectif
3. Accueillir la population sur des secteurs disposant d'un assainissement performant

Accueil de population et assainissement collectif (participant et pourcentage)



La proposition 3 a généré des reformulations « assainissement adapté aux situations locales, adapté et performant ». Le terme « performant » apparaît comme problématique pour certains élus : l'installation est performante à un instant T, c'est un terme trop sujet à interprétation. A l'inverse, parler de « conforme » induit des normes/seuils et cela va compliquer la mise en place de la règle dans les documents d'urbanisme locaux. Une reformulation va être proposée aux élus lors de la prochaine commission.

Thématique adaptation et risques

- Intégrer la gestion des risques naturels (sismique, inondation, mouvement de terrain, climatique), technologiques (installations industrielles, transport de matières dangereuses, sites pollués) et urbains (bruit, pollution lumineuse) dans le respect de la réglementation en vigueur.

Résultats du questionnaire

- Préserver les espaces de bon fonctionnement et de divagation des cours d'eau en intégrant les enjeux fléchés dans les documents de gestion y afférent
- Préserver les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau
- Ne pas aggraver la vulnérabilité des personnes et des biens aux risques naturels et à l'incertitude de leur évolution du fait des changements climatiques
- Coupler les enjeux de valorisation paysagère, de biodiversité et du cycle de l'eau dans les aménagements
- Concevoir un projet d'ensemble favorisant la diminution des émissions de polluants et de GES (définition des polarités, reports modaux, accueil de population et services...)

Ces prescriptions n'ont pas soulevé d'opposition. Deux à trois participants ne se sont pas prononcés.

Les remarques concernent la préservation des espaces de bon fonctionnement qui ne doit pas être stricte et adopter une logique de bassin de vie.

Thématique déchets et économie circulaire

- Poursuivre les initiatives en faveur de la réduction, du tri et de la collecte amont des déchets ;
- Poursuivre la structuration des filières de recyclage et de valorisation et des besoins en logistique associés ;
- Favoriser l'installation des activités et des industries de recyclage multi-filière (recyclerie, ressourcerie, centre de collecte...) et des besoins en logistique associés, déchets ménagers, agricoles, du BTP.

Plus de 83% des participants se prononcent pour ces prescriptions. Un participant ne partage pas la troisième prescription et resserre le champ sur les installations de tri mais pas les unités de recyclage.

Thématique ressources minérales

- Préserver l'accès aux gisements de gypse
- Pérenniser les extractions actuelles pour assurer l'approvisionnement des constructions et les besoins des industries locales
- Favoriser le développement des installations de tri, traitement et recyclage des matériaux issus de la construction et de l'industrie, pour limiter le recours aux ressources primaires

89% des participants se prononcent pour ces prescriptions. Un participant partage sa préoccupation de manière à ce que ces installations montrent peu d'impact sur l'environnement et le paysage pour les accepter.

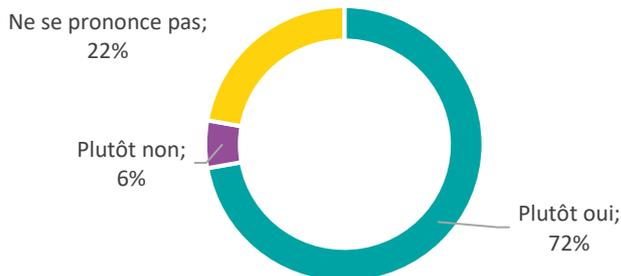
Thématique nuisances sonores

Pour réduire l'exposition des habitants aux bruits routiers, il s'agit de :

- Limiter les nouvelles zones d'habitat à proximité des zones bruyantes
- Mettre en place des aménagements limitant le dérangement des habitants par les émissions bruyantes

72% des participants se prononcent pour ces prescriptions. Un participant émet la remarque que les réseaux routiers ne semblent pas bruyants, un autre de faire attention aux spécificités des villages et de ne pas en faire des cimetières, ni d'empêcher l'extension de zones existantes.

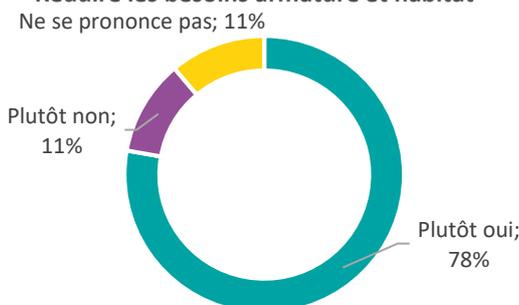
Limiter l'habitat en zones bruyantes, mettre en place des aménagements



Thématique maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables

- Réduire les besoins en énergie des déplacements par un choix d'organisation territoriale recentré sur une armature équilibrée et une organisation des mobilités plus durable
- Réduire les besoins énergétiques du bâti en orientant le modèle d'aménagement vers la sobriété

Réduire les besoins armature et habitat



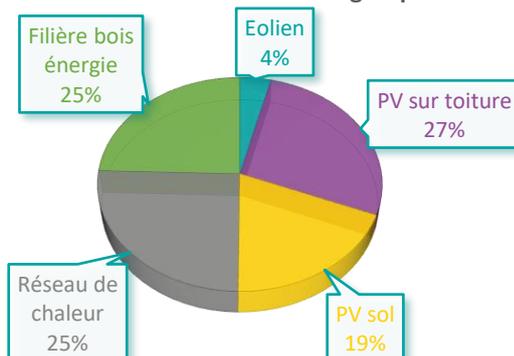
78% des participants se prononcent pour ces prescriptions. Deux participants ont exprimé leur sentiment que ce n'était pas réaliste en milieu rural et sur ce territoire.

- Intensifier le développement du mix énergétique dans le respect de la biodiversité, des espaces agricoles et des paysages

89% des participants se prononcent pour cette prescription. Trois participants ont précisé leur intérêt pour le bois énergie selon un principe de transformation et valorisation locale. Un participant précise la notion de développer des pistes forestières, de consulter la population en amont des projets, de développer les projets d'EnR sur du foncier public. Un participant pointe une innovation : la production d'EnR sur des voies routières.

- Classer par ordre de priorité les énergies sur lesquelles vous comptez miser :

Priorisation des filières énergétiques



Résultats du questionnaire

Douze participants se sont montrés contre l'éolien. Le bois énergie est abordé à l'aulne de son exploitation sur le territoire par trois participants. D'autres énergies ont été mentionnées comme la micro-hydraulique, la géothermie, l'utilisation de systèmes de voiries permettant de récupérer de l'énergie.

Il est fait remarquer également par un élu de bien différencier les objectifs EnR et les modes de production EnR : selon les objectifs, certains modes y sont plus adaptés (petites productions contre grosses productions). Ainsi, il ne faut pas se fermer à l'exploitation de certaines énergies.

➤ **Encadrement du développement des EnR**

- Favoriser une intégration harmonieuse des unités de production d'énergies renouvelables dans les sites, les milieux naturels et les paysages ;
- Ne pas impacter de façon notable par l'installation d'équipement d'énergie renouvelable, les fonctionnalités écologiques des différents réservoirs de biodiversité identifiés
- Prioriser les espaces déjà artificialisés et les délaissés ou friches pour leur implantation ;
- Assurer le maintien des fonctions agronomiques du sol, dans le cadre du développement des EnR&R
- Faciliter l'installation des différents modes de production d'EnR&R individuels

89% des participants se prononcent en faveur de ces prescriptions.

